

DOSSIER

Pêcher intelligent



Patrick BAZIN

Directeur
de la gestion
patrimoniale,
Conservatoire
du littoral

“
Un bel exemple
de collaboration
”

Le Life Pêche à pied est un bel exemple de collaboration entre différents partenaires venus d'horizons variés. À commencer par deux établissements publics : le Conservatoire du littoral, qui dans les années 2000 était appelé à étendre son intervention sur l'estran en continuité avec son domaine terrestre, et l'Agence des aires marines protégées, créée en 2006 pour la protection du milieu marin.

Alors que l'Agence faisait ses premiers pas, le Conservatoire avait identifié la pêche à pied comme un phénomène majeur sur l'estran : une activité de masse, pouvant peser sur la ressource, un loisir populaire, gratuit et offrant un des derniers accès à la nature sauvage pour tous.

Pour aborder ce sujet, le Conservatoire avait réuni un comité de pilotage dans lequel administrations, représentants de professionnels et d'usagers, scientifiques et associations ont fait émerger une gouvernance originale. Certains étaient déjà très actifs depuis plusieurs années sur la thématique de la pêche à pied de loisir et ont été de véritables piliers pour construire des actions communes. À l'issue de ces travaux, l'idée d'un projet Life s'est imposée et l'Agence qui, entretemps, s'était étoffée, s'est vu confier la coordination du projet.

Cadeau encombrant, certes, mais qui a tenu ses promesses et dont le slogan peut être porté fièrement : « Pêcher intelligent, pêcher durablement » !

Accompagner les pêcheurs à pied de loisir vers un meilleur respect du milieu marin, c'est l'ambition du projet européen Life Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied récréative.



L. Tetu / Agence des aires marines protégées

La pêche à pied est un des loisirs les plus pratiqués du littoral français, comme ici sur la plage d'Ault, dans la Somme.

Coordonné par l'Agence des aires marines protégées, ce projet est cofinancé par la Commission européenne, la communauté d'agglomération de La Rochelle, le Conservatoire du littoral et par chaque partenaire, à hauteur de ses moyens. S'inspirant des actions menées localement depuis 2004 par les associations VivArmor Nature, dans les Côtes-d'Armor, et Iodde, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Marennes-Oléron, il poursuit quatre types d'objectifs : le diagnostic, la sensibilisation, la gouvernance et la gestion du milieu naturel.

Le diagnostic vise à mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied de loisir, la faune et la flore des milieux littoraux. Il s'appuie sur l'estimation de la pression de pêche, sur des suivis de la qualité écologique des habitats, sur l'évaluation des gisements coquilliers...

La sensibilisation se fait par l'intermédiaire de panneaux installés à l'entrée des sites, d'expositions itinérantes, de films... et, surtout, de manière directe. « Nous allons à la rencontre des pêcheurs à pied pour les informer sur les pratiques respectueuses de l'environnement, sur la réglementation... », explique Franck Delisle, de VivArmor Nature, coordinateur du projet pour les Côtes-d'Armor. À la clé, de réels progrès : « En 2008, 17 % des pêcheurs à pied de loisir connaissaient la taille minimale autorisée des espèces qu'ils pêchaient. Aujourd'hui, ils sont

48 %. Et les pêcheurs qu'on a sensibilisés et équipés d'une réglette pour vérifier la taille des spécimens sont plus de 80 % à nous présenter une récolte conforme, contre 47 % pour les pêcheurs non équipés d'un outil de mesure. »

Jamais imposées, les actions du Life sont décidées au sein de ses instances de gouvernance. « Elles comprennent onze comités locaux de concertation, un par territoire concerné par le projet, et un comité national de pilotage ouvert et itinérant, ce qui permet à un large public d'y participer », explique Gaëlle Amice, coordinatrice du projet à l'Agence des aires marines protégées. De 2013 à 2015, 48 réunions locales et cinq réunions nationales ont ainsi eu lieu.

« Cette gouvernance qui se veut très ouverte doit innover. Elle est motivée par le fait que les pêcheurs à pied de loisir sont un public peu structuré, avec peu d'instances de représentation », explique Frédérique Chlous, ethnologue au Muséum national d'histoire naturelle, chargée de l'évaluation de la gouvernance du Life. « Ce type de projet est conçu comme une expérimentation, pour inspirer de nouvelles initiatives locales ou alimenter les plans de gestion des aires marines protégées », conclut Gaëlle Amice. Le colloque final, les 23 et 24 novembre à Boulogne-Sur-Mer, permettra d'imaginer la suite.

Pour en savoir plus :
life.pecheapied-loisir@aires-marines.fr

Sensibilisation à la carte

La sensibilisation est l'un des axes majeurs du projet européen Life Pêche à pied de loisir. Elle a été déclinée à partir d'un socle commun, selon différentes modalités, pour s'adapter au mieux aux spécificités du contexte local.



L. Viera / Agence des aires marines protégées

Un agent du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale mène l'enquête sur la plage de Quend.

« La manière dont le Life a été conçu, notamment son mode de gouvernance, vise à encourager les acteurs de la pêche à pied de loisir à être force de proposition. L'objectif est d'adopter les actions mises en place, ou contexte local, mais aussi pour les faire per-

Médiateur de l'estran

durer », explique Gaëlle Amice, coordinatrice du Life pour l'Agence des aires marines protégées.

Dans le territoire du golfe normand-breton, certains partenaires ont ainsi souhaité créer un poste de « médiateur de l'estran ». « Financé par l'Agence

de l'eu Seine Normandie, l'Agence des aires marines protégées et l'association Avril, il est consacré pour moitié à la pêche à pied, pour moitié à d'autres sujets tels les sciences participatives », explique Margaux Pinel, de l'Agence des aires marines protégées, coordinatrice du Life sur ce territoire. « Il a permis de conforter les partenariats locaux et d'accroître l'autonomie des partenaires », ajoute-t-elle.

Stéphanie Brulé-Josso, ethnologue, est chargée d'évaluer la sensibilisation directe sur le terrain. Ils craignent de déranger, ou d'être confondus avec un contrôleur. Cela laisse entrevoir l'importance de posséder des compétences spécifiques. » « Cependant, reprend-elle, les équipes de sensibilisation sont bien accueillies. Les gens sont touchés par ce « don » d'informations, matérialisé par la réglette qui leur permet de mesurer leurs prises. Parfois, les échanges vont au-delà des questions de réglementation pour aborder la sécurité, l'état de la ressource... »

« Les pêcheurs à pied de loisir ont à cœur de bien gérer la ressource, insiste Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF).

On n'a jamais vu un jardinier détruire son jardin ! Cependant, il est vrai que les informations sont peu disponibles. À la FNPPSF, nous n'avons pas attendu le Life pour mener des actions de sensibilisation, mais ce projet européen nous a donné les moyens de les développer. » Par exemple, depuis 2015, deux pages sont consacrées au Life dans la revue trimestrielle de la fédération, distribuée à ses quelque 30 000 adhérents.

Elle a aussi édité des guides, distribués à plus d'un million d'exemplaires. « L'expérience de la FNPPSF a profité aux autres partenaires du Life, pour élaborer des outils de communication », précise Gaëlle Amice.

« Les financements du Life nous ont aussi permis de mettre en œuvre un protocole de suivi des polourdes dans plusieurs sites, du Cotentin aux Charentes », poursuit Jean Kiffer. « Les bénévoles pêcheurs à pied de nos associations se sont énormément impliqués dans cette étude qui est amenée à se poursuivre car pour tirer des conclusions, il faut au moins cinq ans de suivi. » « L'un des autres bénéfices du Life, conclut Jean Kiffer, c'est que les réunions ont permis aux acteurs concernés par cette activité de mieux se connaître. Nous avons appris à nous parler, même si on n'est pas toujours d'accord ! »

“ La pédagogie peut faire évoluer les choses ”



Jean-Baptiste Bonnin,

directeur du CPIE
Marennes-Oléron (Iodde)

Quelle est l'importance de la pêche à pied récréative en France ?

On estime à deux millions les pêcheurs à pied de loisir en métropole, ce qui en fait un élément important de notre culture nationale ! Leur nombre a beaucoup augmenté depuis une soixantaine d'années, et ce public s'est sensiblement transformé. À l'époque, cette activité était presque exclusivement pratiquée par les habitants du littoral. Aujourd'hui, elle concerne surtout des touristes, dont une grande part de novices. Cela a fait émerger certains besoins, en matière de

sensibilisation aux bonnes pratiques et de suivi de la pression de pêche, notamment.

Quels sont les bénéfices constatés du projet Life Pêche à pied de loisir ?

Dans notre région, très concernée par cette activité, il est difficile de faire la part des résultats du Life et de ceux de la démarche que nous avons menée antérieurement, dès 2004. Cependant, on note un apaisement des relations entre pêcheurs à pied de loisir et professionnels, et une meilleure compréhension par les acteurs touristiques de la nécessité

de sensibiliser les usagers à la bonne gestion de la ressource. Surtout, les pratiques évoluent : la proportion de roches non remises en place a baissé de 40 % à 5 %. La connaissance et le respect de la réglementation se sont aussi nettement améliorés. Cela démontre que la pédagogie peut faire évoluer les choses !

Y a-t-il des aspects sur lesquels vous êtes plus critique ?

La difficulté de ce projet, c'est sa lourdeur administrative. Cela devrait s'améliorer dans les prolongements du Life prévus par les structures locales.

La gouvernance, un sujet foisonnant

Un atelier « Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux », organisé par le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) HomMer, s'est tenu à Marseille les 5 et 6 juillet derniers.

« Les aires marines protégées sont de plus en plus grandes et de plus en plus fréquentées. Elles concernent donc de plus en plus de monde », explique Eric Le Gentil, directeur du GIS HomMer. « Par ailleurs, leurs finalités ont évolué. On est passé de l'objectif de conserver strictement la nature à celui, plus général, de développement durable », précise-t-il.

Dans ces conditions, comment insuffler plus de démocratie locale pour augmenter l'appropriation des aires marines protégées, rendre la gestion plus équitable pour les différents acteurs du milieu marin et, finalement, accroître son efficacité ? Et, au préalable, comment décrire, caractériser et évaluer la gouvernance ? Ces questions étaient au cœur de l'atelier qui a réuni une trentaine de gestionnaires et de chercheurs, tous membres du groupement

d'intérêt scientifique HomMer, créé en janvier 2015 et financé par l'Agence des aires marines protégées.

Ces questions sont d'actualité : l'évaluation de la gouvernance fait partie du cahier des charges de l'Agence des aires marines protégées, notamment à travers « les tableaux de bord », outils de pilotage de la gestion. Par ailleurs, des systèmes de certification comme la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) reposent en partie sur la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées. Enfin, l'une des ambitions affichées de la future Agence française pour la biodiversité est de susciter la participation des citoyens. « Cela implique d'imaginer des manières de passer de la démocratie représentative à la démocratie participative », explique Diane Vaschalde, chargée de mission Analyses économiques et sociales à l'Agence des aires marines protégées.

Une préoccupation que partage Alain Ponsero, conserva-

teur de la réserve naturelle nationale de Saint-Brieuc. « Une centaine de bénévoles interviennent régulièrement dans la gestion de notre réserve. Ils ont une action concrète. Pourtant, ils ne sont pas directement représentés dans les instances de gestion, alors que d'autres membres de ces instances officielles ne participent jamais à la gestion concrète du site... Par ailleurs, plus de 900 personnes nous suivent sur Facebook : comment les faire participer ? », s'interroge-t-il. « Il faut aussi garder en tête que la gouvernance ne concerne pas que la prise de décision, reprend Alain Ponsero. Elle a aussi des impacts sur la communication, car les usagers n'ont pas accès à la même information selon qu'ils siègent ou pas dans les instances de gouvernance. Un mode de gouvernance doit donc être évolué au regard de ses objectifs. »

« Le GIS est conçu pour catalyser la construction de projets entre chercheurs et gestionnaires », rappelle Eric Le Gentil. Cet atelier devrait donc conduire à de futures avancées sur ces questions.

★ Un directeur pour le parc des estuaires picards

Depuis juillet, le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a un nouveau directeur délégué. Il s'agit de Frédéric Fasquel, auparavant chef du service des Affaires maritimes et du littoral à la Direction départementale de la terre et de la mer du Pas-de-Calais. Au titre de ses précédentes fonctions, Frédéric Fasquel a déjà travaillé avec le parc naturel marin, notamment pour l'élaboration de son plan de gestion, et sur des dossiers liés aux zones Natura 2000 en mer. Il assistera au premier conseil de gestion du parc le 29 septembre.



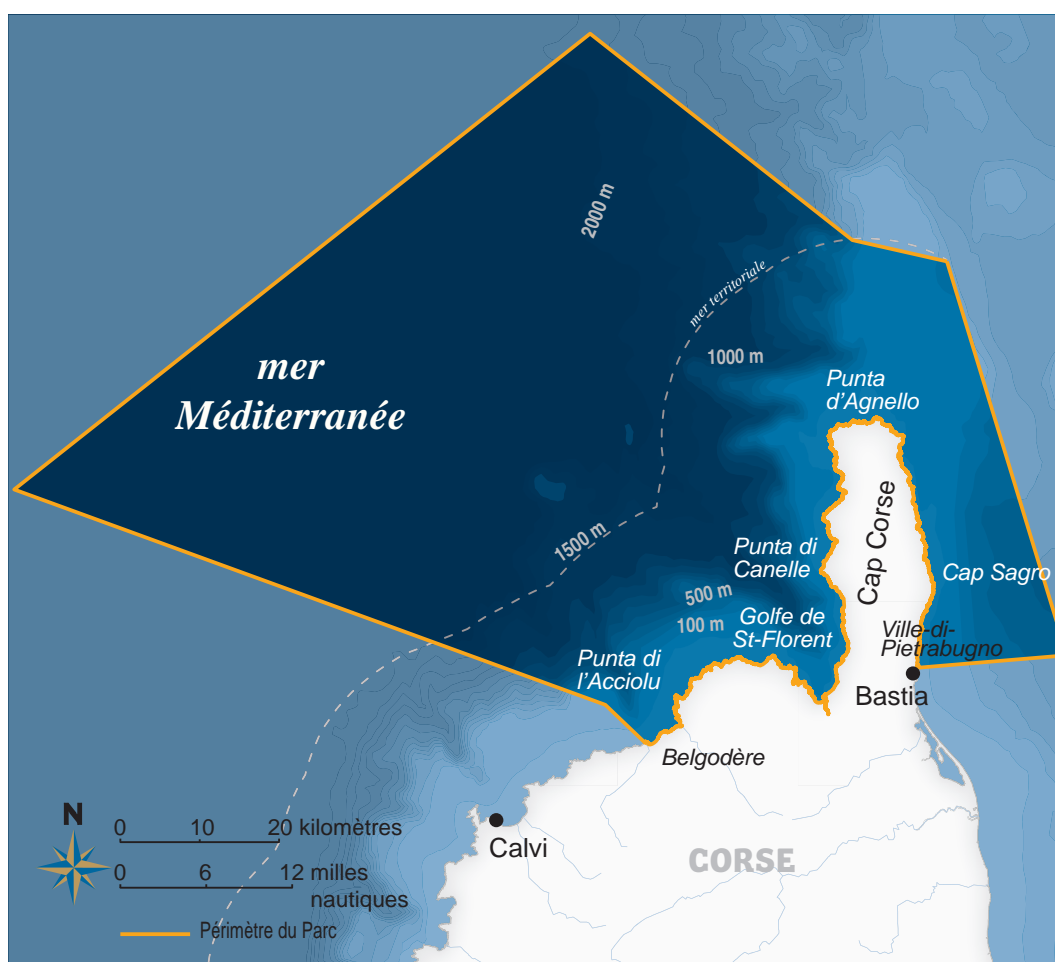
P. Duval / Agence des AMP

Parc marin corse : grandeur nature

Le huitième parc naturel marin français, et le plus vaste de métropole, a été créé par décret le 15 juillet dernier.

« Avec la création du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriote, c'est un nouveau pas que nous

faisons pour que la Corse puisse s'affirmer comme un territoire pionnier en Méditerranée occidentale en matière de développement durable et d'écodéveloppement », estime Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse (CTC).



Le parc naturel marin couvre une surface d'environ 7000 km².

Agence des aires marines protégées

★ Un Life intégré pour Natura 2000

L'Agence des aires marines protégées va déposer le 26 septembre auprès de la Commission européenne un pré-projet Life intégré sur les habitats naturels marins de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». L'objectif est d'obtenir auprès de l'Union européenne un financement de 10 millions d'euros, pour un projet d'une durée de huit ans qui démarrerait en octobre 2017. Celui-ci doit notamment permettre d'appuyer la finalisation des plans de gestion des sites marins, la mise en œuvre de mesures de gestion concertées et l'évaluation de l'état de conservation des habitats. Ce Life intégré serait, en France, le premier à voir le jour.

www.aires-marines.fr/projet-life-integre

« La concertation a été très rapide, car ce parc marin fait consensus parmi les pêcheurs, les représentants des collectivités locales et les professionnels du tourisme », observe Paul Giacobbi, conseiller à l'Assemblée de Corse et président de l'Agence des aires marines protégées. Le conseil de gestion du parc, composé de 48 membres, se réunira pour la première fois en octobre.

« La création du parc marin est le fruit d'une volonté commune et d'un partenariat étroit entre l'État et la CTC, tout politiquement que techniquement », explique Gilles Simeoni. « À ce titre, une convention spécifique de partenariat entre l'Agence des aires marines protégées et l'Office de l'environnement de la Corse confirme la volonté commune d'une gestion partagée et concertée de cet espace. Reste à définir les moyens alloués, essentiels pour la réussite de ce projet », ajoute-t-il.



F. Holon / Agence des AMP

Grand inventaire à la Martinique

Du 6 septembre au 11 octobre se déroule en Martinique l'expédition Madibenthos, inventaire de la faune et de la flore marine des côtes martiniquaises, mené par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Cinquante scientifiques sur le terrain, treize pays représentés, une dizaine de techniques différentes mises en œuvre pour échantillonner algues et invertébrés benthiques (vivant sur le fond), du rivage jusqu'à 120 mètres de profondeur, sur l'ensemble des côtes et dans tous les habitats de Martinique... Madibenthos est une opération d'envergure, au déroulement parfaitement rodé. « À leur sortie de l'eau, les échantillons sont dirigés vers le laboratoire, installé pour l'occasion au fort Saint-Louis, base navale des forces armées aux Antilles. Là, ils sont triés par grands groupes zoologiques, et en fonction de leur taille. Certains sont photographiés, des échantillons de tissu et d'ADN sont prélevés, puis les spécimens sont conditionnés pour être conservés », détaille Philippe Bouchet, professeur au Muséum, chef de l'expédition et instigateur de nombreuses opérations analogues, dans les Dom-Tom, aux Philippines, au Vanuatu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée... « L'exploitation des données ne commencera véritablement que quatre à cinq mois après l'expédition, lorsque nous serons en mesure de dispatcher les échan-

tillons aux spécialistes capables de les identifier et, le cas échéant, de décrire les espèces inconnues », reprend-il.

Les découvertes pourraient être au rendez-vous. « Les espèces marines sont très nombreuses dans les régions tropicales, explique-t-il. Il y a en a probablement plus en Martinique que dans toute la Méditerranée ! Les connaissances, en revanche, sont lacunaires, hormis pour certains groupes, comme les poissons et les coraux. Nous pouvons donc espérer trouver un grand nombre d'espèces nouvelles. »

Madibenthos est aussi une expédition pour les Martiniquais. « Nous y avons beaucoup travaillé », confie Sophie Brugneaux, de l'Agence des aires marines protégées. Expositions photographiques, animations sur Internet, animations pédagogiques adressées aux scolaires (journées portes ouvertes au laboratoire, visite de classes, supports pédagogiques) et films documentaires sur l'expédition, tout a été conçu pour faire participer le plus grand nombre. « Les résultats techniques doivent aussi correspondre aux besoins des gestionnaires et décideurs martiniquais », ajoute Sophie Brugneaux.

Ce projet est l'un des neuf qui composent le programme Acqumart (Acquisition de connaissances sur le milieu marin en Martinique). Établi de manière collégiale par un comité de pilotage animé par l'Agence des aires marines protégées, réunissant la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Direction de la mer, la Collectivité territoriale et l'Office de l'eau de la Martinique, il comprend notamment des études sur les requins et les raies, les mangroves, les oiseaux marins, les maladies touchant les organismes marins et des projets de sensibilisation des populations à la fragilité du milieu. « Les connaissances produites sont essentielles, en particulier dans le contexte du projet de création d'un parc naturel marin, rappelle François Colas, chef de la mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique. Pour bien gérer, il faut avoir une idée de l'état de santé du milieu naturel. Cela passe par la connaissance des espèces. »



N. Miché / MNHN / Madibenthos

Brossage de blocs en plongée.

L'Agence au congrès mondial de l'UICN

L'Agence des aires marines protégées était présente au congrès de l'Union internationale pour la Conservation de la nature (UICN) à Hawaï du 1^{er} au 10 septembre 2016.

« Ce congrès a lieu tous les quatre ans. Il permet de faire l'état des lieux des avancées et des besoins pour atteindre les objectifs de protection de la nature », explique François Simard, directeur adjoint du programme Milieu marin et polaire à l'UICN.

Un des sujets les plus discutés est celui des aires marines protégées et de leur mise en réseau pour atteindre les objectifs d'Aichi en 2020, c'est-à-dire la protection efficace de 10 % de l'océan mondial. Les États-Unis ont annoncé leur décision d'étendre le monument national marin Papahānaumoku kea, qui devient la plus grande aire protégée de la planète. La Polynésie française, à dans la foulée, a annoncé la création prochaine de la plus grande « aire marine gérée » au monde, qui couvrirait toute la zone

économique exclusive du pays. Autre initiative polynésienne, le concept d'aires marines éducatives, qui permet à des enfants de gérer une baie à proximité de leur école, a suscité un engouement important.

Un rapport publié par l'UICN a réaffirmé l'impact dramatique du réchauffement climatique sur les océans et la nécessité de mettre en place un plan d'urgence d'envergure, notamment pour protéger juridiquement la haute mer, et pour étendre et renforcer le réseau mondial d'aires marines protégées.

« L'Agence des aires marines protégées a présenté plusieurs projets, notamment le sanctuaire Agoa et son extension dans la Caraïbe, le projet Rescued - Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique - dans le Pacifique sud, ou encore la désignation de certains sites en haute mer ou patrimoine mondial de l'Unesco », détaille Christophe LeFebvre, chargé des relations internationales pour l'Agence des aires marines protégées.

* Plainte contre Karujet : suite

La SARL Karujet, course de jet-ski autour de la Guadeloupe, ainsi que son gérant, ont été mis en examen en avril dernier suite à une plainte déposée par l'Agence des aires marines protégées en 2012. Cette année-là, la compétition s'était déroulée dans le périmètre du sanctuaire pour les mammifères marins Agoa et dans le parc national de la Guadeloupe. L'Agence des aires marines protégées avait déposé une plainte auprès du tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre pour « exercice interdit ou cœur d'un parc national (...), organisation non autorisée de manifestation sportive ou culturelle et trouble volontaire des animaux ou cœur d'un parc national ». Cette mise en examen ouvre la possibilité au juge d'instruction de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel d'ici la fin de l'année 2016, pour un jugement fin 2017.

* Une consultation stratégique

Le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral, dont l'adoption par décret est prévue d'ici la fin 2016, est soumis à la consultation du public jusqu'au 4 octobre. Le projet vise la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie bleue, le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif, et le rayonnement de la France. Il intègre la stratégie nationale pour les aires marines protégées comme une des composantes du développement de territoires maritimes durables et résilients. Il mentionne également les zones de protection renforcées comme une des priorités des six ans à venir.

www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

* États généraux en Nouvelle-Calédonie

Le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie a organisé les 5 et 6 juillet ses premiers États généraux de la mer. Environ 150 personnes ont participé aux échanges. Parmi eux, des élus, le président du Cluster maritime français, celui de Polynésie, et l'ambassadeur français pour les océans, Serge Segura. L'Agence des aires marines protégées était impliquée, notamment à travers la préparation d'un atelier sur la planification spatiale marine.

Directeur de la publication : Loïc Laisné

Rédactrice en chef : Agnès Poirat

Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart

Ont participé à ce numéro :

M. Morineaux, A. Eynaudi, L. Gardes, R. Lucas, O. Laroussinie.

Agence des aires marines protégées :

16, quai de la Douane

CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

